

Édifice Blackburn
85, rue Sparks, bureau 400

Division de la Terminologie
Centre de documentation
3^e étage
165, rue de l'Hôtel-de-Ville

e) Case postale ou boîte postale

Aux fins d'uniformisation, on recommande de ne plus utiliser l'expression boîte postale (et son abréviation B.P.) et de se servir plutôt de case postale (abréviation C.P.). On indique la succursale sur la même ligne que la case postale.

Madame Caroline Séguin
1425, rue Lachance
C.P. 4001, succursale A
Moncton (Nouveau-Brunswick)

f) Ville et province

Le nom de la ville, ou de la municipalité, s'écrit au long avec une majuscule initiale aux divers éléments de l'appellation. On écrit également le nom de la province en toutes lettres, à côté du nom de la ville, entre parenthèses.

1141, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)

g) Code postal

Le code postal doit figurer sur la même ligne que les indications de la municipalité et de la province; il est séparé de la mention de la province par deux espaces.

Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7

h) Nom du pays

Le nom du pays ne figure que sur les envois destinés à l'étranger. On le met seul sur la dernière ligne de l'adresse, en majuscules. On l'écrit de préférence en français ou en anglais, ou dans la langue du pays de destination. Pour ce qui est des autres éléments de l'adresse, on suit les usages du pays de destination.

Mr. Vonnie Brown
1515 Applewood Road
Baton Rouge LA 70808
ÉTATS-UNIS

Hotel Jesuitenmuhle
Muhlgasse 30
A-2320 Wien-Schwechat
AUTRICHE

2.11.3 Traduction des adresses

Selon la Norme canadienne d'adressage de la Société canadienne des postes, l'adresse peut être rédigée en anglais ou en français, au goût du destinataire. Quelques grands principes s'appliquent cependant à la transposition des adresses en français :

— Titre de civilité